
RECUEIL des ACTES ADMINISTRATIFS

II - SECRETARIAT GENERAL**3 - Responsable de la Mission Inter-Services de l'Eau****ARRETE interpréfectoral du 18 septembre 2007
fixant le périmètre du schéma d'aménagement
et de gestion de la baie de Lannion****LE PREFET DES COTES D'ARMOR**

Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

LE PREFET DU FINISTERE

Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

- VU** Le Code de l'environnement et notamment ses articles L212-3 à L212-11 et R212-26 à R212-42 (Livre II, Titre1) ;
- VU** les avis favorables du Conseil régional de Bretagne, du Conseil général des Côtes d'Armor et du Conseil général du Finistère ;
- VU** l'avis des communes concernées ;
- VU** l'avis de la commission "Planification" du 20 juin 2007 ;
- VU** l'avis favorable du Comité de bassin Loire-Bretagne du 29 juin 2007 ;

SUR PROPOSITION de Messieurs les Secrétaires Généraux des Préfectures des Côtes d'Armor et du Finistère

ARRETENT**Article 1**

Le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la baie de Lannion est arrêté conformément au plan joint en annexe 1.

La liste des communes dont le territoire est concerné, en totalité ou en partie par le périmètre, est jointe en annexe 2.

Article 2

Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Lannion est chargé de suivre pour le compte de l'Etat la procédure d'élaboration du SAGE de la baie de Lannion.

Article 3

Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage dans les communes concernées et mention en sera insérée en caractères apparents dans deux journaux régionaux ou locaux.

Article 4

Le Secrétaire général de la Préfecture des Côtes d'Armor, le Secrétaire général de la Préfecture du Finistère, les Sous-Préfets de Morlaix et de Lannion, les Maires des communes concernées sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Côtes d'Armor et de la Préfecture du Finistère.

Le Préfet des Côtes d'Armor,

Signé : Philippe REY

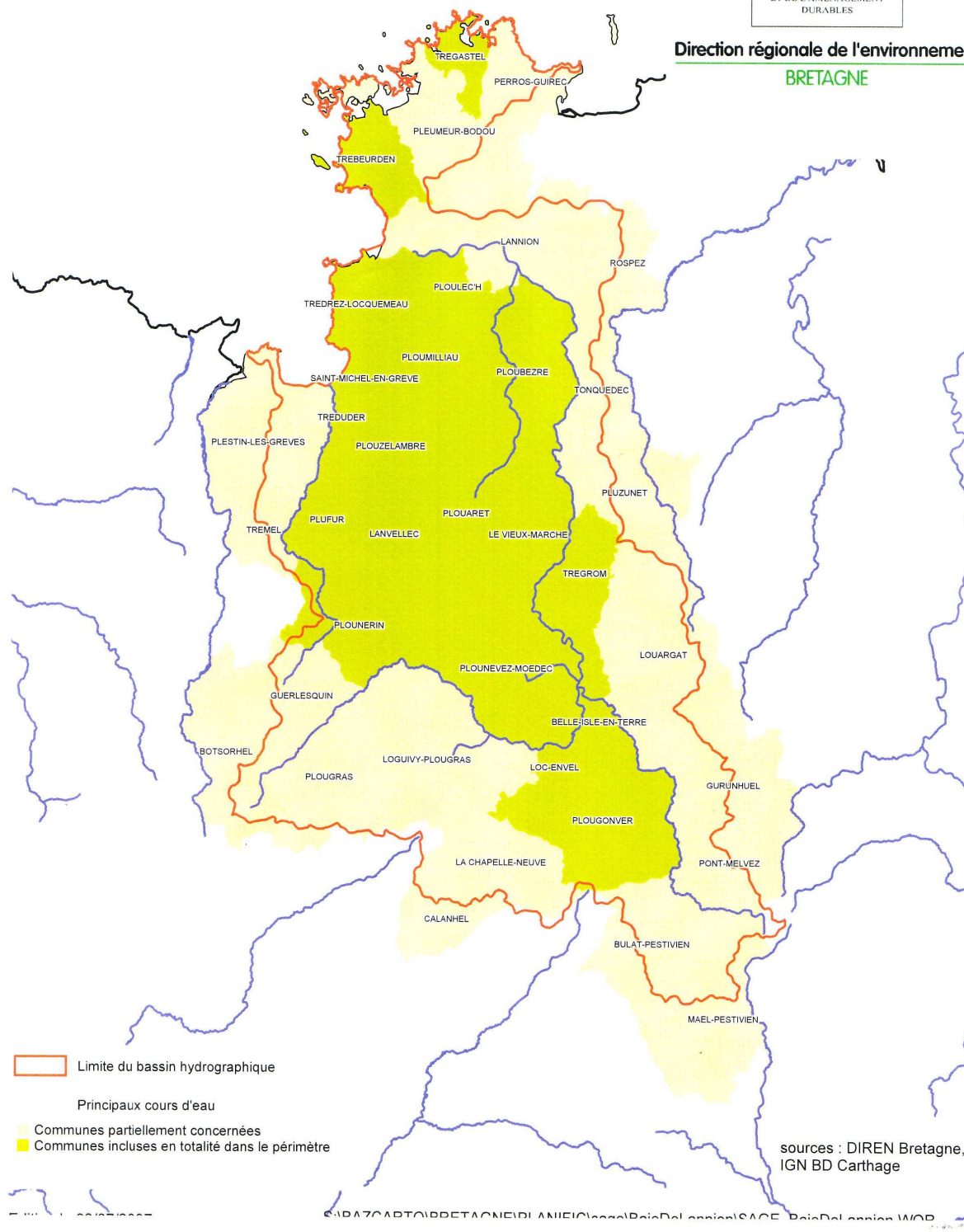
Le Préfet du Finistère,

Signé : Gonthier FRIEDERICI

Périmètre du SAGE de la Baie de Lannion



Direction régionale de l'environnement
BRETAGNE



RECUEIL des ACTES ADMINISTRATIFS

Annexe 2**SAGE DE LA BAIE DE LANNION
Communes concernées****Communes comprises en totalité dans le périmètre**

BELLE ISLE EN TERRE
LANVELLEC
LOC ENVEL
PLOUARET
PLOUBEZRE
PLOUGONVER
PLOULEC'H
PLOUMILIAU
PLOUNERIN
PLOUVEVEZ MOEDEC

PLOUZELAMBRE
PLUFUR
SAINT MICHEL EN GREVE
TREBEURDEN
TREDREZ LOCQUEMEAU
TREDUDER
TREGASTEL
TREGROM
LE VIEUX MARCHE

Communes comprises partiellement dans le périmètre**Département des Côtes d'Armor**

BULAT PESTIVIEN
CALANHEL
LA CHAPELLE NEUVE
GURUNHUEL
LANNION
LOGUIVY PLOUGRAS
LOUARGAT
MAEL PESTIVIEN
PERROS GUIREC

PLESTIN LES GREVES
PLEUMEUR BODOU
PLOUGRAS
PLUZUNET
PONT MELVEZ
ROSPEZ
TONQUEDEC
TREMEL

Département du Finistère

BOTSORHEL

GUERLESQUIN